



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles TRAHARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Budget primitif pour 2010 - Budget annexe des transports publics urbains - Vote des chapitres budgétaires

A) Recettes réelles de fonctionnement : elles s'élèvent à 65,7 millions d'euros, contre 64 millions d'euros au BP 2009.

Les points majeurs sont les suivants :

- **Versement transport** : sous l'impact de la conjoncture économique, et au vu des réalisations 2009, le produit du versement transport est anticipé à 45,6 millions d'euros, contre 46,85 millions d'euros au BP 2009, soit une baisse de 2,7%.
- **La DGD transports** est prévue à 2 093 751 euros, soit un montant égal à 2009. Cette dotation est gelée pour la deuxième année consécutive.
- **La redevance d'occupation du domaine public issue du marché mobilier urbain/vélos en libre service** est prévue à 1 millions d'euros en 2010, soit une baisse de 130 K€ par rapport à 2009 en anticipation des travaux du tramway.
- **La participation du budget principal** s'élève à 16,5 millions d'euros, contre 13,36 millions d'euros au BP 2009 : cette progression a pour objet de compenser la baisse des autres recettes du budget annexe des transports (- 2,7% pour les recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre) et d'améliorer l'autofinancement des travaux du tramway.

B) Dépenses réelles de fonctionnement : 44,36 millions d'euros en 2010, contre 43 millions d'euros au BP 2009, soit une progression de 3,09%.

- **La participation au délégataire** (contribution forfaitaire et compensations pour tickets sociaux et scolaires) est de 38,5 millions d'euros au budget 2010 contre 38,9 millions d'euros en 2009, soit une baisse de 0,90% qui s'explique par des effets d'indexation favorables et par la renégociation du contrat de délégation.
- **La masse salariale** progresse de 815 K€ au BP 2009 à 1 M€ au BP 2010, sous l'effet de la poursuite de la montée en charge des équipes dédiées au tramway (médiateurs terrain et accueil de la Maison du Tram).
- **Les charges diverses (prestations, études...)** sont prévues à 3 M€ en 2010, contre 2,2 M€ en 2009, essentiellement sous l'effet de dépenses liées au début des travaux du tramway : Maison du tram, communication phase chantier...
500 000 euros de fonds de concours aux communes sont inscrits pour le co-financement des aménagements nécessaires à la réorganisation du réseau.
- **Les frais financiers** s'élèvent à 1 M€, contre 760 000 euros au BP 2009, conséquence de la progression de l'encours en 2009 (+1,6 M€) et des besoins prévisionnels de trésorerie en 2010.

C) Dépenses réelles d'investissement : elles s'élèvent à 103,1 millions d'euros, en forte progression par rapport à 2009 (21,7 millions d'euros) :

- **102,3 millions d'euros de dépenses d'équipement** : la forte progression par rapport au budget 2009 (20,8 millions d'euros de dépenses d'équipement) s'explique par le début des travaux du tramway. 94,3 M€ de dépenses d'équipement y sont dédiés (dont 5,6 M€ d'avances sur marchés). En outre, 4,7 M€ sont prévus pour des acquisitions de bus.
- **L'amortissement de la dette** est de 792 000 euros.

D) Recettes réelles d'investissement : 81,7 millions d'euros, décomposés de la manière suivante :

- Récupération de la TVA : 8,6 millions d'euros (FCTVA : 3,2 M€ / transfert des droits à déduction au délégataire : 5,4 M€)
- Subvention d'investissement : 10,16 millions d'euros (Etat, Région et Département)
- L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est de 62,9 millions d'euros.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le budget annexe des transports publics urbains pour 2010 de la Communauté selon les chapitres figurant dans le document budgétaire ci-joint, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 65 764 851 €,
recettes d'ordre : 500 000 €.

dépenses réelles : 44 357 000 €,
dépenses d'ordre : 21 907 851 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 81 715 609€,
recettes d'ordre : 27 361 851 €.

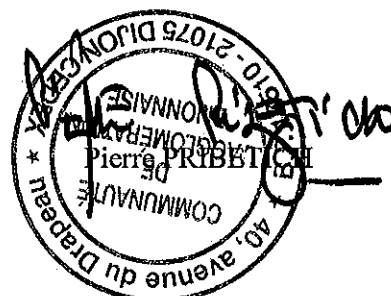
dépenses réelles : 103 123 460 €,
dépenses d'ordre : 5 954 000 €.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le 18 DEC. 2009

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009

